Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Mont Ste-Marie Inc.	744015	Le 07 novembre 2023
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Mont Ste-Marie Inc. préscolaire & après-classe		(506) 735-9199
Adresse		
641 rue St-François Edmundston NB E3V 1H6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Annik Thériault	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	24 nov. 2023	
Commentaires : Le locket de la porte est brisé. Elle devra être arranger pour que ce soit sécuritaire.			

Commentaires généraux
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ces règlements sur les permis en fonction du ratio. J'ai observé les jeux libres intérieurs et extérieurs, la collation et le diner et la préparation pour la sieste.

original signé par
Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

07 novembre 2023

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date